



## CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION 2007-2013 PROGRAMME « POISSONS MIGRATEURS » ANNEE 2012

**INTITULE DE L'ACTION :** Travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du Moulin de l'Angle

**BASSIN VERSANT :** Couesnon  
**DEPARTEMENT :** Ille-et-Vilaine

**Maitre d'ouvrage :** FDAAPPM35

### 1. LE CONTEXTE

Le **moulin de l'Angle** constitue le premier ouvrage difficilement franchissable rencontré par les poissons migrateurs sur le cours du Couesnon. L'opération consiste à **araser au maximum l'ouvrage** en démolissant le seuil résiduel.

L'obstacle est situé sur une portion de cours d'eau classée au titre de l'article L214-17 du CE et il doit être prioritairement aménagé en raison de sa position en aval du cours d'eau. L'ouvrage du Moulin de l'Angle est également concerné par la ZAP anguille. Les espèces concernées par le classement sont le saumon atlantique, la truite de mer, la lamproie marine, l'aloise, le brochet et la vandoise.

Diagnostic de l'ouvrage avant travaux : le seuil de l'ancien Moulin de l'Angle est susceptible de provoquer des retards à la migration pour le saumon et la Lamproie. Il est difficilement franchissable par l'aloise.

Cette action s'inscrit dans le cadre du contrat territorial de restauration des milieux aquatiques engagé par le syndicat mixte du Couesnon aval (DIG).

### 2. LE FINANCEMENT DU PROJET

Le coût total des travaux s'élève à **82 188,23€**.  
Le plan de financement définitif est le suivant :

Sources de Financement	Montant TTC (€)	%
Agence de l'Eau Loire Bretagne	37 042.93	45.1
Conseil régional	13 639.05	16.6
Crédits FEDER	8 588.88	10.5
Autofinancement	22 617.37	27.5
<b>TOTAL</b>	<b>82 188.23</b>	<b>100</b>



### **3. LE CONTENU ET LE DEROULEMENT DES TRAVAUX**

Les travaux se sont déroulés du 26 septembre au 21 octobre 2013.

Le contenu des travaux est le suivant :

Descriptif : arasement du seuil du barrage avec suppression totale du dénivelé, en veillant à ne pas déstabiliser les culées du pont, qui seront le support d'une nouvelle passerelle reliant les parcelles riveraines. Cette passerelle est le seul moyen d'assurer le droit de passage auquel est assujéti le barrage.

#### Contenu des travaux :

- Préparation, installation, implantation et nettoyage du chantier. Etude et dimensionnement de l'ouvrage, plan d'exécution, DICT, suivi de chantier.
- Travaux préparatoires : défrichage, chemin et rampe d'accès au chantier, batardeau, démontage de l'ouvrage en place.
- Démolition du barrage : démolition de la culée centrale, échancrure dans le radier, reprise béton pour éviter l'érosion régressive, enrochements
- création de 2 sommiers bétons armé sur les culées conservées
- Travaux relatifs au respect de l'obligation de servitude : fourniture et pose d'une nouvelle passerelle.

#### Particularités du projet :

L'ouvrage du Moulin de l'Angle est constitué d'un seuil résiduel n'ayant plus aucun usage. Le seuil comprend une passerelle, assujéti à un droit de passage pour l'agriculteur exploitant les parcelles riveraines. L'arasement du dénivelé est possible uniquement si l'on supprime la pile centrale de l'ouvrage. C'est pourquoi la construction d'une nouvelle passerelle est nécessaire (pour le respect de l'obligation de servitude), avec des poutrelles supportant une portée de 16m sans pile centrale. Il s'agit d'une mesure compensatoire indispensable à la réalisation des travaux et à l'atteinte des objectifs fixés (arasement maximum et réduction du dénivelé). Sans destruction de la pile centrale, le projet se limiterait à la création de deux échancrures équipées de ralentisseurs de fonds, sans réduction du dénivelé et de la ligne d'eau en amont.

Photo avant travaux :





Photo après travaux :

